

## SEANCE DU LUNDI 12 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt deux  
Le 12 décembre à dix-neuf heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame DUBRAUD Elisabeth, Maire.

**PRESENTS** : MM. BILLON Edouard, BEAUFORT Constant, LORSUNG Pascal, MASURE Bertrand, Mme MOYAT-JAURY Annie

**ABSENTS EXCUSES** : MM. MOUTARD Michel, LEVEQUE Richard, LECLERC Jean-Paul.

M. HUGEROT Florent donne procuration à M. BILLON Edouard

M. MARCHETTI Cyril donne procuration à M. LORSUNG Pascal

Monsieur BILLON Edouard a été élu secrétaire de séance.

### ORDRE DU JOUR UNIQUE : LES BAUX EN INSTANCE

#### **OBJET : BAUX DI FRUSCIA / BERTRAND**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la signature de l'acte de cession qui devait intervenir le mercredi 30 novembre 2022 n'a pu avoir lieu du fait d'une requête du notaire des fermiers.

Le Conseil Municipal confirme la délibération 32/2022, à savoir l'accord donné pour la cession des baux des 24 février 1992 - 1<sup>er</sup> octobre 2008 et 3 juin 2014, de Mme Claudine Di Fruscia au profit de sa fille, Mme Gaëlle Bertrand.

Valide la conclusion d'un avenant à ces trois baux, en appliquant conformément à la délibération n° 17/2019 du 12 décembre 2018, la valeur de 2.200 kg par hectare, eu égard au fait que les parcelles concernées par lesdits baux : ZD 161 - ZI 34 & ZI 134, sont louées pour 25 ans.

CHARGE Madame le Maire de signer tout nouveau document se rapportant à cette cession.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

#### **INFORMATIONS DIVERSES**

#### **BAIL DEHEURLES**

Madame le Maire rappelle que le bail de M. Eric Deheurles vient de tomber par suite de son départ à la retraite. Unilatéralement et dans l'irrespect des termes dudit bail, M. Deheurles l'a transmis à sa nièce.

La décision de reprendre celui-ci prise par la Commission des Baux, d'une part et validé, d'autre part, par le Conseil Municipal lors de sa séance du 29 novembre 2022 (Délibération 51/2022) a été communiquée à l'intéressée.

Madame le Maire a reçu, en retour, *une proposition d'échange concernant la parcelle concernée ZD 81, ou, l'établissement d'un bail de 18 ans, sans arrachage de la parcelle, à l'issue duquel la Commune récupère les droits de plantation sans que cela lui coûte.*

La Commission des Baux et le Conseil Municipal chargent Madame le Maire d'organiser un rendez-vous en janvier 2023 pour échanger sur ces propositions et de prévoir un rendez-vous avec le géomètre pour le bornage de la parcelle ZD 81.

La séance est levée à 20 H 15